

Patrick Krings  
Conseiller communal  
33, rue du Mont Saint Jean  
L-3652 Kayl

Kayl, le 16 mars 2017

Romain Becker  
Conseiller communal  
11, rue de la Fontaine  
L-3768 Tétange

Au collège des bourgmestre et échevins  
Commune de Kayl

Madame, Messieurs

Nous référant à l'article 13 de la loi communale, nous vous prions de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communal le point suivant :

**Bus à haut niveau de service (Minettstram op Pneuen)**

Selon des informations recueillies dans la presse, le service BHNS fonctionnera sur deux axes principales. Une axe nord-sud devra relier la capitale via Leudelage à Belval et Micheville, alors qu'une axe ouest-est devrait relier Dudelage, Schifflange, Esch-Alzette, Belval, Belvaux, Differdange et le P+R Rodange. Apparemment Kayl ne sera desservi que partiellement, alors que Rumelange et Tétange seront ignorés complètement.

( ... die Ortschaften Rümelingen und Tetingen überhaupt nicht und die Ortschaft Kayl nur teilweise von der « Minettstram op Pneuen » bedient wird..

Nous prions instamment notre collègue échevinal d'intervenir auprès du ministère afin d'inclure les localités du Val de Kayl dans ce service, ce qui pourrait contribuer à limiter le trafic dans notre commune.

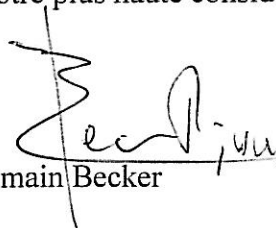
Dans ce contexte, il faudrait également intervenir de nouveau pour assurer un service ferroviaire régulier entre Rumelange et Noertzange.

Discussion

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.



Patrick Krings



Romain Becker